

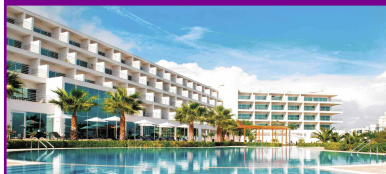
THÉMATIQUE

Groupes  
et cie

# Séjour au bord de la mer en Algarve au Portugal

Forfait golf disponible!

11 au 28 avril 2017



Départ garanti :  
la certitude  
de partir !

Groupe  
accompagné :  
nous prenons  
soin de vous !



- Un paradis pour les golfeurs!
- Un endroit parfait pour la relaxation!
- Possibilité de faire de nombreuses excursions pour découvrir cette magnifique région!

Partenaire exclusif AIR MILES<sup>md</sup>

[www.groupesetcie.com](http://www.groupesetcie.com)

## THÉMATIQUE

# Séjour au bord de la mer en Algarve au Portugal

Réservez votre forfait golf dès maintenant!

11 au 28 avril 2017



Votre accompagnatrice  
**Sophie Villeneuve**

L'Algarve a bien plus à offrir que ses magnifiques plages et sa délicieuse gastronomie. Visiter cette région, c'est aussi pouvoir découvrir un patrimoine culturel riche marqué par plusieurs siècles d'histoire. Les habitants de l'Algarve possèdent une fierté, ce sont de grands enthousiastes qui ne se lassent pas de partager leurs plages favorites, leurs petits villages cachés ou de conseiller le meilleur restaurant. En plus, pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable et profiter des merveilleux terrains de golf!

Étant dans le domaine du tourisme depuis de nombreuses années, les voyages sont une passion depuis toujours...Il me fera plaisir de vous accompagner à la découverte des trésors du sud du Portugal et des fabuleuses richesses de l'Algarve. Pour ceux d'entre vous qui aiment jouer au golf, nous prendrons plaisir à parcourir les magnifiques terrains qu'offre la région.

## ITINÉRAIRE

### 11 avril 2017 • Montréal—Faro

Rencontre avec votre accompagnatrice à l'aéroport de Montréal (Trudeau) et départ à destination de Faro, via Toronto, sur les ailes d'Air Transat (repas à bord).

### 12 avril 2017 • Faro—Portimao

À l'arrivée, transfert vers les appartements Vista Marina 4\*. Ce luxueux complexe d'appartements, situé dans l'une des régions les plus emblématiques de l'Algarve, n'est qu'à 10 minutes de marche de Praia da Rocha.

### 13 au 25 avril 2017 • Portimao

Journées en liberté pour profiter des installations de l'hôtel, faire des balades en bordure de mer ou partir à la découverte de la région. Votre accompagnatrice pourra vous guider dans le choix de vos visites et de vos excursions (\$).

### 26 avril 2017 • Portimao—Lisbonne

En avant-midi, transfert vers la ville de Lisbonne (durée d'environ 2h45) pour les 2 prochaines nuits à l'hôtel Jupiter Lisbonne 4\*. À l'arrivée, votre accompagnatrice vous proposera une balade aux alentours.

### 27 avril 2017 • Lisbonne

Petit déjeuner à l'hôtel. Consacrez votre journée à la découverte de la capitale la plus ensoleillée d'Europe. La pittoresque ville de Lisbonne est un endroit fascinant à explorer avec son architecture variée, ses sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et ses monuments historiques. Une cuisine savoureuse, ainsi que des vins raffinés. Votre accompagnatrice vous proposera de partir à la découverte de cette fabuleuse ville. (PDJ)

# Groupes et cie



### 28 avril 2017 • Lisbonne—Montréal

Après le petit déjeuner à l'hôtel, transfert vers l'aéroport de Lisbonne pour prendre votre vol de retour vers Montréal avec Air Transat. (PDJ).

PD J : Petit déjeuner D : Dîner S : Souper

## HÉBERGEMENT

### L'hébergement au Vista Marina

Chacun des 121 appartements possède un coin-repas et un balcon meublé avec une vue panoramique. Situé à 73 km de Faro, cet établissement vous offre 3 piscines, dont une intérieure, un restaurant, un bar, une salle d'entraînement, un terrain de jeu et une buanderie (\$). Le service Wi-Fi est disponible (\$) dans le hall de l'hôtel, ainsi que dans les chambres.

Pour votre confort, chaque unité offre une chambre fermée (1 lit double ou 2 lits simple), un coin salon avec un canapé-lit, une salle à manger bien équipée, une télévision à écran plat, un espace de travail, une salle de bain complète, la climatisation, une cafetière, un sèche-cheveux, un fer et une planche à repasser, un téléphone, un coffret de sûreté (\$) et un balcon.

### Forfait golf disponible (7 ou 12 parties)

Il est possible de réserver votre forfait golf dès maintenant!

Votre forfait, incluant les transferts, vous donne accès à quelques terrains, dont le Alamos, le Morgado & Salgados, le Gramacho, le Pinta et Silves & Alto.

À noter :

- un certificat ou une carte valide d'handicap peut être nécessaire
- Les équipements de golf (environ 35 euros) et les voiturettes (environ 45 euros) doivent être réservés et payés sur place.

Un minimum de 8 personnes est requis pour chacun des forfaits



## EXCURSIONS

Quelques excursions pouvant être réservées et achetées sur place :

### Algarve Historique

Vivez une journée dédiée à la découverte et l'histoire en explorant les endroits les plus intrigants et pittoresques de l'Algarve! Cette excursion est l'occasion idéale de vous familiariser avec cette région ancrée dans ses traditions qui s'étend le long des côtes ensoleillées du sud du Portugal et englobe les montagnes de son arrière-pays. Votre aventure commence par Silves, avec son château et sa cathédrale gothique, puis continue vers les montagnes de Monchique, s'arrête à Sagres, avant d'aboutir à Lagos. Vous y découvrirez la marina moderne et l'ancien Marché aux esclaves où se dresse la statue du prince Henri.

### Lagos, Sagres et Cap Saint Vincent

Plongez-vous dans l'ère des grandes découvertes portugaises durant cette agréable excursion d'une demi-journée. À Lagos, visitez l'église Saint-Antoine puis partez contempler les spectaculaires formations rocheuses de Ponta da Piedade. Dirigez-vous ensuite vers la belle Sagres et explorez son ravissant port protégé par une forteresse du XV<sup>e</sup> siècle. Couronnez votre expérience au Cap Saint-Vincent, le point le plus au sud de l'Europe de l'Ouest, que beaucoup appellent « Le bout du monde ».

### Silves et Monchique

Explorez Silves, l'une des plus ravissantes villes de l'Algarve, et traversez les mythiques montagnes de Monchique. Jadis la capitale de l'Algarve, durant le règne des Maures, Silves abrite un château datant de cette période. Il offre une vue panoramique qui s'étend de l'impressionnante cathédrale gothique jusqu'à l'arrière-pays montagneux. Sillonnez ensuite les collines et vallées verdoyantes de la région jusqu'à Foia, le point le plus élevé de l'Algarve où l'air pur, la tranquillité et des vues incomparables vous attendent.

Rejoignez-vous à nous!



est l'intensité physique de ce circuit

### Le forfait inclut :

- Les vols de Montréal vers Faro, retour de Lisbonne vers Montréal avec Air Transat
- Tous les transferts en autocar climatisé
- L'hébergement pour 14 nuits en appartement au Vista Marina 4\* (ou similaire)
- Le ménage effectué une fois par semaine (nettoyage, changement de literie et serviettes)
- L'hébergement pour 2 nuits au Jupiter Lisbonne 4\* (ou similaire), incluant les petits déjeuners
- La manutention d'un sac de golf (20 kg) par personne (sujet à changement)
- Les services d'un accompagnateur de Groupes et cie
- Toutes les taxes
- Le carnet de voyage

### Le forfait n'inclut pas :

- Les pourboires aux chauffeurs, à l'accompagnateur et aux femmes de chambre
- Les repas non mentionnés dans l'itinéraire
- Les boissons alcoolisées et non alcoolisées
- Les excédents de bagages
- Les excursions non mentionnées dans l'itinéraire
- Les dépenses personnelles
- Les assurances voyage
- Les éventuelles hausses de taxes et/ou de carburant
- La contribution au fonds de l'OPC (1.00 \$ par tranche de 1 000 \$ d'achat)
- Les honoraires professionnels de l'agence

### Prix par personne à partir de :

<b>Occupation double</b>	<b>2 289 \$</b>
<b>Supplément en occupation simple</b>	<b>550 \$</b>
<b>Supplément forfait golf de 7 parties</b>	<b>910 \$</b>
<b>Supplément forfait golf de 12 parties</b>	<b>1 580 \$</b>
<b>Informez-vous des possibilités de partage afin d'éviter le supplément en occupation simple.</b>	

Bon voyage!

**Groupes  
et cie**

Assurance Voyage  
**transat**

Groupe # TDC0390005G

En participant aux voyages de Groupes et cie vous consentez à l'utilisation des photos dans des publicités futures de Groupes et cie.

[www.groupestcie.com](http://www.groupestcie.com)

(Référence de l'intensité : 1 = facile 2 = moyenne 3 = soutenue)

## Conditions générales

Ces conditions générales constituent un contrat entre les parties. Il est de la responsabilité du passager d'en prendre connaissance. Le versement d'un dépôt signifie que le client accepte les conditions générales. Les conditions générales des fournisseurs s'appliquent. En cas de différence, les conditions générales de ce dépliant ont prédominance sur celles des brochures des fournisseurs.

L'achat de ces forfaits vacances constitue une entente contractuelle et implique votre acceptation des conditions générales avant d'effectuer votre réservation.

Pour les Services touristiques achetés auprès d'un agent de voyages détenteur d'un permis du Québec, les prix peuvent être augmentés à la suite de l'imposition d'une surcharge de carburant par le transporteur ou d'une augmentation du taux de change, dans la mesure où le taux de change est applicable 45 jours avant la date de fourniture des services à un augmenté de plus de 5% depuis la date de réservation. Dans l'éventualité où l'augmentation du prix, sans prendre en considération l'augmentation de la taxe de vente du Québec ou la taxe sur les produits et services du Canada, est égale ou supérieure à 7% du prix des services, le client peut choisir entre le remboursement intégral et immédiat des services ou la prestation de services similaires au même prix sans quoi la différence de prix devra être entièrement assumée par le client. Les prix peuvent être augmentés jusqu'à 30 jours de la date où les services doivent être rendus. Le client reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions des fournisseurs des produits et services et consent à s'y soumettre.

Acceptation des conditions générales. Transat a déployé tous les efforts nécessaires visant à s'assurer que les informations contenues dans cette brochure soient exactes en date de publication de celle-ci. Pour de multiples raisons hors de notre contrôle, des modifications seront apportées et une mise à jour sera effectuée de façon continue dans le système de réservations électronique de Transat. Il est de la responsabilité de l'agent de voyages d'informer le consommateur de ces modifications au moment de l'achat.

**Prix indiqués** : Plusieurs facteurs peuvent influencer les prix, incluant, mais sans limiter : des modifications aux taxes gouvernementales, aux taxes de transport et au prix du carburant d'avion. Ces frais peuvent être compris dans le prix du voyage ou faire l'objet d'un supplément, en fonction des destinations. Non-inclus dans votre forfait : les assurances, les téléphones, les breuvages, les repas non-indiqués sur votre itinéraire.

**Réservation et confirmation** : la réservation est strictement personnelle et doit être accompagnée d'un dépôt ou du paiement total, selon le cas, avant que la réservation puisse être considérée comme confirmée. Sauf indication contraire aux présentes, tous les montants indiqués sont par personne.

**Dépôt** : Lors de la réservation, le consommateur devra effectuer un dépôt auprès de son agent de voyages : le dépôt est de 900 \$ par personne. Ces montants n'incluent pas le montant des assurances, payables au moment du dépôt. Transat recommande fortement à ses consommateurs de souscrire à une assurance annulation lors de la réservation.

**Paiement final** : Le paiement final doit être parvenu à Transat au plus tard le 9 février 2017. Le paiement final doit être effectué dès la réservation si celle-ci est faite 60 jours ou moins avant la date de départ. À défaut d'avoir reçu le paiement final dans les délais ci-haut mentionnés, Transat se réserve le droit d'annuler toute réservation sans préavis et des frais d'annulation seront facturés. Les billets d'avion et autres documents de voyage ne seront livrés à l'agent de voyage qu'après la réception du paiement final par Transat. Pour les réservations effectuées 14 jours ou moins avant le départ, ces documents seront remis à l'aéroport. Il est de la responsabilité du consommateur et de l'agent de voyages de s'assurer que les informations inscrites sur les billets d'avion, bons d'échange et autres documents de voyage soient conformes avec la réservation.

**Règlement par carte de crédit** : le consommateur, en permettant l'usage de son numéro de carte de crédit par l'agent de voyages, s'engage à respecter les conditions de réservation même s'il n'a pas signé la formule appropriée, une autorisation verbale étant suffisante pour confirmer la réservation. Toutefois, à la demande de l'agent de voyages, le consommateur devra stipuler par écrit qu'il accepte que sa carte soit utilisée sans sa signature.

**Frais de changement** : sauf indication contraire aux présentes, des frais seront facturés dans l'éventualité d'un changement.

**Frais d'annulation** : sauf indication contraire aux présentes, les frais ci-dessous s'appliquent pour toute annulation : 61 jours et plus avant la date de départ : le dépôt; 60 jours et moins avant la date de départ : 100% du coût total du forfait par personne incluant les taxes et frais de service.

**Vérification et reconfirmation** : les horaires de vol ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout consommateur ayant acheté un forfait voyages auprès de Air Transat doit vérifier l'horaire du vol dans les 24 heures précédant le départ et le retour auprès de la compagnie aérienne. Enregistrement à l'aéroport : Le consommateur a l'obligation de se présenter au comptoir d'enregistrement de l'aéroport au moins 3 heures avant le départ, à défaut de quoi il pourra perdre sa réservation et sa place pourra être assignée à un autre consommateur, sans recours.

Assignment des sièges : à moins d'avoir été présélectionnés, les sièges sont assignés à l'aéroport par l'agent au comptoir de la compagnie aérienne. Autres conditions : Les conditions de transport aérien sont assujetties à la Convention de Varsovie et aux conditions du contrat énoncées sur le billet de transport ainsi qu'à toute réglementation gouvernementale.

**Validité des billets** : les billets sont nominatifs et ne sont pas transférables. Les billets ne sont valides qu'aux dates et vols indiqués. Les billets non utilisés aux dates indiquées, que ce soit à l'aller ou au retour, ne sont en aucun cas remboursables, utilisables ou endossables sur un autre vol.

**Bagages** : Limites : Chaque compagnie aérienne s'étant fixé des normes précises quant au nombre, au poids et à la dimension des bagages, le consommateur doit s'informer auprès de son agent de voyages pour en connaître les restrictions.

**Responsabilité** : les dispositions de la Convention de Varsovie ainsi que l'Avis apparaissant sur le billet d'avion, régissent la perte des bagages et les dommages subis par ceux-ci au cours du transport aérien et en établissent les limites. En tout autre temps, tous les bagages sont transportés aux risques et périls du consommateur.

**Assurances** : pour se protéger, le consommateur devrait souscrire à une assurance voyage. Le consommateur est invité à consulter les régimes offerts par son agent de voyages.

**Documents de voyage** : Le consommateur s'engage à obtenir, à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes. Les citoyens canadiens doivent obligatoirement se munir d'un passeport valide 6 mois après la date de retour. Le transporteur ou les autorités gouvernementales compétentes pourront refuser l'accès à bord à tout consommateur qui ne dispose pas des documents exigés, sans aucun remboursement. Les documents de voyages perdus ou volés ne sont ni remboursés ni remplacés.

**Avis aux consommateurs** : certains événements font partie des désagréments normaux qui peuvent survenir à l'occasion d'un voyage. Le consommateur le réalise, en assume ainsi seul les conséquences et convient que Transat ne peut en être tenu responsable.

**Attribution des chambres** : seuls les hôteliers ont le contrôle sur l'attribution des chambres selon la catégorie réservée. Si le consommateur le désire, il pourra, une fois rendu à destination, changer de catégorie de chambre à ses frais, en fonction de la disponibilité et selon les conditions de l'hôtelier. Les demandes particulières concernant l'équipement de la chambre et sa situation peuvent être transmises à l'hôtelier. Ces demandes ne constituent en aucun cas une confirmation.

**Occupation et libération des chambres** : le consommateur reconnaît et accepte qu'il est de pratique internationale que les hôteliers requièrent que le consommateur occupe sa chambre entre midi et 16h00 à l'arrivée et libère sa chambre à midi le jour du départ.

**Hôtels** : les listes de noms d'hôtels sont à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.

**Consommateur présentant une incapacité** : Tout consommateur présentant une incapacité doit aviser Transat et le transporteur aérien au moment de la réservation de tout besoin spécial découlant de cette incapacité afin que les mesures appropriées soient prises, dans la mesure du possible, pour permettre son accès au transport aérien. De plus, le consommateur réalise et accepte que certains hôtels ne sont pas équipés de manière à offrir des services adaptés aux besoins des personnes présentant une incapacité. Transat et le transporteur aérien se réservent le droit de refuser un consommateur pour qui le voyage pourrait constituer un danger pour lui-même ou pour les autres.

**Modification de votre réservation** : si certains biens ou services réservés n'étaient plus disponibles avant le départ du consommateur ou à la suite de son arrivée à destination, Transat se réserve le droit de les remplacer par des biens ou des services comparables ou, à défaut, de les annuler. Dans l'éventualité où les biens ou les services de remplacement seraient de qualité inférieure, la responsabilité de Transat sera limitée à la différence entre le prix de ces différents biens ou services. Dans l'éventualité où ces biens ou services seraient de qualité supérieure, le consommateur devra déboursier le montant de la différence entre le prix de ces biens ou services. Le consommateur aura la possibilité de refuser ces biens ou services de remplacement. Dans ce cas et dans le cas d'une annulation, la responsabilité de Transat sera limitée au remboursement des montants déboursés par le consommateur pour les biens et services concernés.

**Responsabilité du consommateur** : déclaration à l'agent de voyages : le consommateur doit informer son agent de voyages de ses intentions, de ses buts, de ses motifs, de ses attentes et de ses besoins relativement au voyage projeté avant que la réservation ne soit effectuée. État de santé : Le consommateur doit être suffisamment en bonne santé pour entreprendre son voyage. Il doit prévoir une quantité suffisante de tous les médicaments dont il a besoin et toujours les transporter dans son bagage à main. Avant le départ, le consommateur doit aussi s'informer auprès des autorités médicales compétentes de toutes les mesures médicales préventives s'appliquant aux pays visités.

**Excursions** : Transat se dégage de toute responsabilité en ce qui touche l'éventuelle annulation ou le déroulement d'une excursion ou d'un voyage organisé en option achetée à destination, ou tout événement pouvant survenir au cours de ceux-ci. Sports et activités : Le consommateur assume les risques et périls de la pratique de tout sport ou d'autres activités à destination. Les descriptions d'activités (sportives, ou autres) contenues dans la brochure ne sont présentées qu'à titre informatif et non à titre incitatif. Transat se dégage de toute responsabilité relativement à la pratique de ces sports et activités auxquels participe le consommateur de son plein gré et à sa propre initiative.

**Force majeure** : Transat n'assume aucune responsabilité pour les retards, pertes de biens personnels, blessures, accidents, mortalités, dommages, incommodités, pertes d'agrément, bouleversements, désagréments, détresses ou frustrations d'ordre physique ou mental résultant d'une force majeure comprenant, mais sans pour autant être incitatif : toute faute, négligence ou toute omission de la part de quelque fournisseur de services que ce soit ou de ses employés; maladie, vol, conflit de travail, panne mécanique, quarantaine, guerre, contraintes gouvernementales, troubles sociaux, mauvaises conditions atmosphériques, fermeture éventuelle ou mauvais état de certaines routes d'accès ou d'autres facteurs échappant au contrôle raisonnable de Transat ou de ses fournisseurs de services.

**Votre responsabilité** : Toute personne dont le comportement nuit à la jouissance des autres participants ou qui refuse de suivre les directives des représentants de Groupes et cie pourra se voir dans l'obligation de quitter et/ou revenir à destination avant la fin du voyage, et ce, à ses frais.

**Commentaires et réclamations** : dans le cas où un problème n'aurait pu être résolu sur place, le consommateur peut faire parvenir par écrit, à son agent de voyages, ses commentaires ou sa réclamation dans les 30 jours suivants son retour de voyage, à défaut de quoi elle ne sera pas considérée.

**Lois** : la présente convention est régie par les lois de la province du Québec et toute action qui pourrait être intentée contre Transat devra être amenée devant les tribunaux de cette province. Aux fins d'introduction de toutes les instances, les parties élisent domicile dans le district judiciaire de la ville de départ en question. La nullité de l'une ou l'autre des clauses stipulées aux présentes n'aura pas pour effet d'annuler ou d'invalider la présente convention.